

# Faen infos

## Ce qui change au 1er janvier 2012

Parmi les nouvelles mesures qui sont entrées en vigueur au premier janvier, citons :



- **Retraites** : l'accélération du calendrier de relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite qui passe à 62 ans à compter de la génération 1955 (au lieu de 1956).
- **Citoyen assesseur** : la loi du 10 août 2011 sur « la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs » crée une nouvelle autorisation d'absence pour les salariés.



L'employeur ne peut pas s'opposer à l'exercice

de la fonction de citoyen assesseur d'un de ses salariés et a obligation de le libérer de ses obligations professionnelles.

L'absence du salarié pendant cette période est considérée comme un congé sans solde. Il recevra toutefois de la part de l'État une indemnité forfaitaire.

- **SMIC** : le montant du SMIC horaire est porté à 9,22 euros brut. Cette augmentation aura une répercussion sur les salaires les plus faibles de la Fonction publique, pour lesquels l'État devra verser une indemnité différentielle afin d'atteindre le salaire minimum.
- **CRDS/CSG** : l'assiette de la CSG et de la CRDS étant désormais assises sur 98,25% du salaire au lieu de 97% auparavant, votre traitement sera donc inférieur à celui que vous perceviez précédemment.
- **Pension civile** : Le taux de cotisation salariale passe de 8,12% à 8,39%. La pension qui vous est versée sera donc, elle aussi, amputée.

## Financement de l'éducation en 2010

Dans une note sur le « coût de l'éducation en 2010 », la DEPP indique que « l'État reste le premier financeur de l'éducation (59%) devant les collectivités territoriales (25%) dont la part a augmenté de quatre points depuis 2005, en lien avec la poursuite de la décentralisation ».



En 2010, la France a consacré 134,8 milliards d'euros à son système éducatif, soit une dépense en hausse de 0,9% par rapport à 2009. Cette somme représente 7% du PIB et 2 080 euros par habitant. Globalement, de 1980 à 2010, la **Dépense Intérieure d'Éducation\*** a augmenté plus vite que le PIB (1,8%) du fait de « l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants, notamment dans les filières plus coûteuses, et surtout l'augmentation unitaire de chaque élève ».

En 2010, la DIE se répartit comme suit :

- 38,5 milliards d'euros pour le 1er degré (28,5%),
- 57 milliards d'euros pour le 2nd degré (42,3%),
- 27,2 milliards d'euros pour le supérieur (20,2%),

le reste de la DIE concernant le financement de la formation continue et des enseignements extrascolaires.

Dans les établissements de formation initiale, près des trois quarts de la dépense sont consacrés à la

### Encore une diminution du pouvoir d'achat des fonctionnaires...

rémunération des personnels : 52,2% pour le personnel enseignant et 21,5% pour le personnel non enseignant.

Tous niveaux et types d'établissements confondus, « la *dépense moyenne par élève ou étudiant se monte à 8 150 euros en 2010* ».

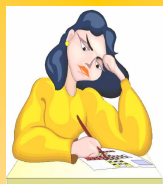
Dans le premier degré, la dépense moyenne par élève est de 5 730 euros et dans le second degré, 9 670 euros.

La comparaison de la part des dépenses d'éducation (pour la formation initiale) dans le PIB pour l'année 2008 montre que la France se situe, avec 6%, légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,9%), au-dessus de l'Italie et de l'Allemagne (4,8%), de l'Espagne (5,1%), mais au-dessous des États-Unis (7,2%) et de la Suède (6,3%).

### Cette diminution de l'investissement de l'État montre de façon patente son désengagement en matière d'éducation.

\*Selon la DEPP, la DIE est la somme des dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire ou extrascolaire de tous niveaux.

## Journée Défense et Citoyenneté en 2010



Selon une note de la DEPP, intitulée « Les évaluations en lecture dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté », 79,6% des jeunes y ayant participé ( hommes et femmes âgés de plus de 17 ans et de nationalité française) sont **des lecteurs « efficaces » (- 0,2% par rapport à 2009)**,

9,6% sont des lecteurs « médiocres » ( proportion stable par rapport à 2009), 5,7% ont de **très faibles capacités de lecture(+ 0,2% par rapport à 2009)**, et 5,1% sont en situation d'illettrisme (même proportion qu'en 2009).

La note indique par ailleurs que le pourcentage de jeunes en grande difficulté concerne davantage les garçons(12,6%) que les filles (8,7%).

Il est désolant de constater que la proportion des élèves en grande difficulté augmente, en même temps que celle des élèves qui réussissent diminue.

**Et ce n'est certainement pas en supprimant des postes et en massacrant la formation initiale des professeurs que l'on pourra inverser la tendance...**

## Dispositifs relais

Les dispositifs relais ont pour but de permettre aux élèves qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire d'être temporairement dirigés vers des classes ou ateliers où ils bénéficient d'un accompagnement spécifique et renforcé avant de rejoindre le système scolaire « ordinaire ».



De 2007-2008 à 2009-2010, le nombre de dispositifs relais a augmenté de 6% (de 424 à 448 unités). Ces dispositifs se répartissent chaque année en environ deux tiers de classes et un tiers d'ateliers.

Les classes accueillent des élèves en plus grande difficulté et pour des durées plus longues que les ateliers qui, eux, accueillent davantage d'élèves.

Le nombre moyen d'élèves pris en charge est très variable selon les académies : en 2009-2010, l'académie de Limoges a scolarisé 12,3 élèves en moyenne par dispositif alors que celle de Toulouse en a pris en charge 39,2.

**Les durées de séjour varient fortement selon les caractéristiques des élèves. Plus ils sont**

## Internats d'excellence



« Au DNB, les élèves [admis à l'internat d'excellence de Marly-le-Roi (78), ont rattrapé le niveau des [autres] élèves de leur établissement d'accueil, dont la moyenne est de 10% supérieure à celle des résultats de l'académie [de Versailles] et de 20% supérieure à celle des résultats de leurs établissements d'origine », indique Patrick RAYOU, chercheur au Centre Interdisciplinaire de Recherche Culture-Éducation-Formation-Travail, travaillant notamment sur les sites de Marly-le-Roi, Nice, Barcelonnette, Cergy et Le Havre.



Le chercheur explique cette hausse des résultats par la **mixité au sein des établissements**, le **soutien** que s'apportent les internes **entre eux** et l'« **effet cadre** » que crée l'internat, où les élèves « *se sentent autorisés à travailler* ».

Toutefois, le bilan d'étape remis à la DGESCO est mitigé : « surdose » d'activités empiétant sur le temps à consacrer aux devoirs, insuffisance en matière d'accompagnement des élèves ou encore coût élevé du dispositif, à hauteur, par exemple, de « 12 000 euros par élève pour l'internat d'excellence de Nice ».

**en difficulté, plus ils restent longtemps en dispositif.**

Le profil des élèves accueillis reste stable au fil des ans : un élève sur cinq est une fille et la moyenne d'âge est de 13 ans et demi.

Les difficultés des élèves augmentent selon l'âge. Plus ils sont âgés, plus leur retard scolaire est important (à 12 ans, il est de six mois en moyenne et à 16 ans, de deux ans), et plus ils sont nombreux à être sous mesure administrative ou judiciaire.



Enfin, l'absentéisme et la déscolarisation augmentent de manière significative avec l'âge.

**Une augmentation des dispositifs, certes, mais toujours en nombre insuffisant pour scolariser des élèves en situation de refus scolaire qui perturbent gravement le fonctionnement des classes et des établissements.**